

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 mai 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 12

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2016.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mars 2016.
4. Suivi des élections et accueil nouvelle candidate.
5. Éclairage de la salle multifonctionnelle.
6. Terrains du Ministère des transports du Québec.
7. Voirie locale : achat de calcium.
8. Randonnée Lotbinière à vélo.
9. Affichage : nouveaux développements.
10. Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
11. Formation en recherche de commandite.
12. Résolution Aide à l'entretien du réseau routier local.
13. Résolution programme aide à l'amélioration du réseau routier local.

14. T-shirts pour le terrain de jeux.
15. Entretien de nos équipements.
16. Rue Farley.
17. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
18. Divers :
  - 1) Comité Famille : plaque enfants.
  - 2) Entreprendre ICI Lotbinière.
  - 3) Service incendie : prévision achat camion.
  - 4) Comité consultation publique.
  - 5) Demande de soutien financier.
  - 6) Inauguration local des Fermières
  - 7) Formation jardinage.
  - 8) Saines habitudes alimentaires.
  - 9) Composteur.
  - 10) Piste cyclable.
  - 11) Tournoi de balle St-Jean Baptiste.
  - 12) Dossier d'urbanisme : Claude Lambert.
  - 13) Fête de la pêche.
  - 14) Maire suppléant.

16. Période de questions.

17. Fermeture de la séance.

**16-05-8076**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 n'est pas complété, le point sera reporté à la séance prochaine.

16-05-8077

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MARS 2016.**

Les journaux des déboursés numéro 581 au montant de 44 160,55\$, le numéro 582 au montant de 17 835,66\$ et le numéro 583 au montant de 384,44\$ et le journal des salaires au montant de 8 125,11\$ pour le mois de MARS 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 25 389,80\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mars 2016 soit et est déposé.

Adoptée

**SUIVI DES ÉLECTIONS ET ACCUEIL DE LA NOUVELLE CANDIDATE.**

Selon les résultats du dépouillement suite au scrutin du 1<sup>er</sup> mai, Madame Brigitte Poulin emporterait les élections. Cette dernière sera proclamée gagnante le 9 mai prochain si aucune contestation tant qu'aux résultats n'a lieu d'ici vendredi le 6 mai. Elle siègera donc à la prochaine séance soit le 7 juin.

Adoptée

**ÉCLAIRAGE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.**

Lors du caucus les membres du conseil municipal ont arrêté leur choix sur deux modifications. Une transmission de ces modifications a été effectuée auprès de deux compagnies d'électriciens. Le conseil pourra prendre position à la séance de juin.

Adoptée

16-05-8078

**TERRAINS MTQ.**

**CONSIDÉRANT** la contre-offre transmise au ministère des Transports concernant l'achat du lot 4 109 651;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire pour procéder à l'achat du lot de mandater un notaire instrumentant;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater Me Alain Bolduc à titre de notaire instrumentant pour l'achat du lot 4 109 651 et D'autoriser Monsieur Yvan Charest, maire et Madame Jolyane Houle, directrice générale à signer tous documents relatifs à la transaction.

Adoptée

16-05-8079

**VOIRIE LOCALE : ACHAT DE CALCIUM.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat de 2 palettes de chlorure de calcium servant à l'abat-poussière au montant de 14,52\$ l'unité, pour un total de 1626,24\$ avant taxes auprès de Sel Warwick.

Adoptée

16-05-8080

**RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO.**

ATTENDU QUE l'édition 2015 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 300 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2015;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2016;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Dosquet;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Dosquet.

Adoptée

16-05-8081

**RÈGLEMENT NO 2016-308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2009-273 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal décrète ce qui suit;

1. L'article 2 du règlement no 2009-273 est remplacé par le suivant;
  2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée

**16-05-8082**

**FORMATION EN RECHERCHE DE COMMANDITES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser madame Jolyane Houle, directrice générale, à suivre la formation en recherche de commandite au montant de 75,00\$ avant taxes auprès des Consultations France Terreault ultérieurement.

Adoptée

**16-05-8083**

**RÉSOLUTION AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER.**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 13 259,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ Que la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

**16-05-8086**

**RÉSOLUTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est désireuse d'appliquer au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, une demande sera déposée au bureau du député de Lotbinière-Frontenac;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons ainsi confirmer les travaux prévus;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharanis, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE confirmer que la Municipalité de Dosquet prévoit exécuter le pavage de la rue Farley au montant de 88 787,00\$ avant taxes, de l'achat de signalisation au montant de 2 000,00\$, au remplacement de certaines lumières de rues pour la technologie DEL pour un budget de 5 000,00\$, à l'entretien des bâtiments municipaux et leur affichage pour un estimé de 30 000\$ et à la bonification du jardin collectif.

Adoptée

16-05-8087

**T-SHIRTS POUR LE TERRAIN DE JEUX.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a reçu deux soumissions pour la fabrication des t-shirts de la municipalité tel qu'exposé dans le présent tableau :

| Produit/ Compagnie | Multi-images  | Impressions JKL                              |
|--------------------|---|--|
| 1 couleur          | 7,75\$  | 6,70\$                                       |
| 2 couleurs         | 8,40\$  | 8,82\$                                       |
| 3 couleurs         | 8,95\$  | 10,97\$                                      |
| 4 couleurs         | ----  | 13,12\$                                      |
| Note               | Pour 24 à 40 t-shirts, transport et informatique inclus | Infographie non inclus. De 25 à 39 t-shirts. |

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de fabrication des t-shirts du terrain de jeux à Impressions multi-images au coût de 8,95\$ l'unité avant taxes pour trois couleurs.

Adoptée

16-05-8088

**ENTRETIEN DE NOS ÉQUIPEMENTS.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est désormais propriétaire de multiples bâtiments dont l'ancienne caisse populaire et l'ancienne église;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux se doivent d'être faits dans le but de conserver nos bâtiments le plus longtemps possible;

| Produit/ Compagnie                  | Isolations Franco                  | Isolation Air plus |
|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Pour rendre R-40<br>2 Mgr Chouinard | 586.00\$                           | 941.61\$           |
| Pour rendre R-50<br>2 Mgr Chouinard | 653.00\$                           | -----              |
| Pour rendre R-40<br>1 rue Viger     | 1131.00\$                          | 1146.08\$          |
| Pour rendre R-50<br>1 rue Viger     | 1292.68\$                          | -----              |
| Total                               | R-40= 1717.00\$<br>R-50= 1945.68\$ | R-40= 2087.69\$    |

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de mise à niveau de l'isolation au 2 rue Mgr Chouinard et au 1 rue Viger à Isolations Franco pour se rendre à une isolation R-50 au montant de 1 945,68\$ avant taxes et que le tout soit payé à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

**16-05-8089**

**RUE FARLEY.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est désireuse de procéder au pavage de la rue Farley;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, elle a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière qui recommande des tests de sol;

**CONSIDÉRANT QU'**au fil des ans, la structure ne semble pas avoir réagi aux différences de climat;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE ne pas procéder à des tests de sol au niveau de la rue Farley et ainsi de reconnaître les recommandations du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière et du technicien les représentant, Samuel Chouinard.

Adoptée

**16-05-8090**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 9 février 2009;

**ATTENDU QUE** l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité Publique;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a transmis le 26 avril 2016 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dosquet est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 26 avril 2016 et joint à la présente.

Adoptée

16-05-8091

### **COMITÉ CONSULTATION PUBLIQUE.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a mandaté Dosquet tout Horizon afin de procéder à une vaste campagne de sondages auprès de sa population;

CONSIDÉRANT QUE plus de 216 sondages adultes ont été complétés en ligne, Que 14 sondages ont été complétés par les élèves du secondaire et Que 33 sondages ont été complétés par les élèves du primaire, concluant à un taux de représentativité de plus de 45 % de la population,

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des sondages effectuée par Madame Isabelle Rabouin, conseillère en développement œuvrant au sein du CLD de Lotbinière, démontre que 81% des répondants adultes sont en accord avec la construction d'un gymnase à usages multiples (réception, usages culturels);

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a également eu lieu samedi le 16 avril afin de permettre à la population d'échanger sur les résultats des sondages et également d'approfondir leurs connaissances des projets présentés;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des résultats préliminaires recueillis lors de cet évènement, les participants ont démontré un intérêt tout aussi favorable quant au projet de gymnase;

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation publique, l'importance de maintenir les services existants et de s'assurer d'un entretien constant de ce que nous possédons déjà,

CONSIDÉRANT QU'un représentant de l'école primaire de notre territoire était présent lors de la consultation publique et a démontré le besoin existant quant à l'implantation du projet de gymnase;

CONSIDÉRANT QUE tout au long du processus, la capacité financière des contribuables sera au cœur des décisions;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau. Madame Suzie Villeneuve demande le vote. Résultat 4 pour, 1 contre. IL EST DONC RÉSOLU À LA MAJORITÉ, DE procéder à une mise à niveau des plans préliminaires du projet de gymnase afin que celui-ci reflète les besoins exprimés par la population et D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, a procédé à des demandes de subventions auprès des différents paliers de gouvernements pour le projet de gymnase et DE mandater l'architecte Louis Faille à procéder aux modifications selon les besoins exprimés par la population par le biais des sondages et de la consultation publique.

Adoptée

16-05-8092

### **COMPOSTEUR.**

CONSIDÉRANT QUE l'atelier d'équarrissage présente sur notre territoire suscite des plaintes au niveau des odeurs;



CONSIDÉRANT les démarches effectuées par Madame Lucie Boucher, auprès du MAPAQ, qui ont la compétence d'émettre les permis en la matière et également de s'assurer de la bonne utilisation des appareils dans le genre;

CONSIDÉRANT le manque d'implication du MAPAQ quant aux suivis et prise en charge des problématiques rencontrées au niveau des odeurs;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater Me Marchand afin qu'il rédige et adresse une lettre au MAPAQ leur demandant de prendre au sérieux les problématiques rencontrées sur notre territoire et de voir à accompagner le propriétaire exploitant dans ses opérations.

Adoptée

**16-05-8093**

**PISTE CYCLABLE.**

CONSIDÉRANT le besoin en alimentation en eau pour desservir la halte-vélo;

CONSIDÉRANT QU'auparavant nous nous alimentions auprès de Monsieur Denis Faucher et lui versions 300,00\$ annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser le branchement pour l'alimentation en eau sur le lot d'Aiguillage Côté Létourneau et de leur verser la somme de 300,00\$ en dédommagement.

Adoptée

**16-05-8094**

**DOSSIER D'URBANISME : CLAUDE LAMBERT.**

CONSIDÉRANT QU'au numéro civique 16 rue Monseigneur Chouinard, se trouve un garage qui est dérogatoire depuis nombre d'années quant à son revêtement non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont été retenus coupables en 2014 et en 2015 à l'infraction commise;

CONSIDÉRANT QUE Madame Boucher, inspecteur municipal, leur a transmis une lettre à l'effet qu'ils sont toujours en infraction, n'étant pas venus demander de permis depuis la dernière déclaration de culpabilité;

CONSIDÉRANT QUE quelques jours suite au délai prévu dans la lettre transmise, Monsieur Claude Lambert a rejoint Madame Boucher et lui a manifesté son intention de faire les travaux mais dans un délai inconnu;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Lucie Boucher à offrir un permis à Monsieur Lambert sous la base que les travaux seront exécutés dans un délai de 1 mois.

Adoptée

16-05-8095

## FÊTE DE LA PÊCHE.

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 300,00\$ a été reçue de la part de Jeld-Wen pour la tenue des activités de la fête de la pêche qui aura lieu le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement attire bon nombre de familles;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'engager une maquilleuse pour l'évènement au montant de 60,00\$ de l'heure pour 3 heures et d'utiliser la subvention reçue pour défrayer ces coûts.

Adoptée

### DIVERS :

1) Comité Famille : Suivi concernant les plaques pour enfants : Le comité famille sera revu suite à l'arrivée de la nouvelle candidate et les tâches seront redistribuées. De même, le conseil se questionnera sur la continuité des plaques ayant repris par obligation le dossier.

2) Entreprendre ICI Lotbinière : Une rencontre a eu lieu avec le comité activités dont Jolyane Houle fait partie. Une foire de l'entrepreneuriat sera organisée possiblement en même temps que les Rendez-vous de l'emploi Lotbinière. Le texte entrepreneurial dans le bulletin municipal est remis à la prochaine parution.

3) Service incendie : Prévision achat d'un camion : Monsieur Grenier, directeur du service incendie propose l'accompagnement d'un ingénieur dans le processus d'achat du prochain camion incendie. Monsieur Grenier vérifiera la possibilité d'utiliser une devis d'une autre municipalité.

4) Comité consultation publique : rés. 16-05-8091

5) Demande de soutien financier : Demande des scouts. Le conseil décide de ne pas y donner suite.

6) Inauguration local des Fermières : Une inauguration officielle est à prévoir vers la fin mai ou le début de juin. Une plaque avec le nom sera installée de même qu'un texte écrit par Madame Larose.

7) Formation jardinage : Jolyane Houle a recueilli un don de 1200,00\$ auprès de la caisse populaire qui permettra la tenue d'une journée de formation sur le jardinage à l'automne ainsi que l'achat d'arbres fruitiers.

8) Saines habitudes alimentaires : Une journée sur les initiatives en saines habitudes se tiendra le 12 mai, toutefois à l'heure actuelle il n'y a plus de place.

9) Composteur : rés. 16-05-8092

10) Piste cyclable : rés.16-05-8093

11) Tournoi de balle St-Jean-Baptiste : Il a été validé auprès de l'assureur la possibilité de faire un feu à la St-Jean Baptiste. Ce dernier recommande la supervision d'un membre du service incendie. Des joueurs camperont probablement sur les terrains de la municipalité.

12) Dossier d'urbanisme : Claude Lambert : rés. 16-05-8094

13) Fête de la pêche : rés. 16-05-8095

14) Maire suppléant : Lors de la prochaine séance, il y aura un point à l'ordre du jour concernant la rotation du maire suppléant.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**16-05-8096**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h02.

Adoptée

### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale